

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2294

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le premier projet de Règlement numéro 2294 intitulé : *Règlement sur les usages conditionnels*.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mardi 18 mars 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à adopter une nouvelle réglementation spécifique sur les usages conditionnels, cet outil constituera un complément à la réglementation de zonage en permettant au conseil d'arrondissement d'autoriser ou de refuser, certains types d'usages, dans des zones prévues à cet effet et sur la base de critères d'évaluation.

Le premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Les personnes intéressées pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Les documents relatifs au premier projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Fait à Montréal, le 7 mars 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate